

FICHE DESCRIPTIVE SOMMAIRE POUR LE CURAGE D'UN PLAN D'EAU

	Direction Départementale des Territoires du Lot Service Eau, Forêt, Environnement
Service instructeur :	Unité Police de l'eau 127 quai Cavaignac 46009 CAHORS cedex
Secrétariat :	Tel : 05 65 23 62 23
courriel :	ddt-sefe@lot.gouv.fr

Cette fiche est destinée à déterminer la procédure administrative applicable au projet de curage du plan d'eau.

À l'issue de l'examen des éléments figurant dans ce document, la décision relative à la procédure administrative applicable à votre projet vous sera notifiée.

Pièces à joindre :

- La décision administrative relative à la création du plan d'eau (arrêté préfectoral récépissé de déclaration, courrier de l'administration..)
- Un plan de situation à l'échelle 1/25 000ème ou 1/10 000ème précisant le lieu d'implantation du plan d'eau
- Schémas des ouvrages
- Tous documents en votre possession permettant une meilleure compréhension de l'ouvrage (dossier technique réalisé par un bureau d'études, ...)

I - Le demandeur

I.1) Nom – Prénoms

I.2) Raison sociale (1)

N° SIRET : (obligatoire)

I.3) Qualité du signataire

 (3)

I.4) Adresse ou siège social

I.5) Coordonnées du demandeur

Téléphone fixe :

Portable :

Adresse mail :

 (4)

II - Localisation du plan d'eau

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Nom- prénom du propriétaire si différent du demandeur
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

III - Descriptif des ouvrages

1 - Raison sociale, de la société ou désignation de la collectivité s'il s'agit d'une collectivité.

2 - Rappel : le numéro SIRET comporte 14 chiffres

3 - S'il s'agit d'une société, le signataire doit indiquer en quelle qualité il intervient (gérant, directeur)

4 - Si différent du signataire. Dans ce cas, joindre l'autorisation du propriétaire

III.1) Description du plan d'eau

- Année de création :
- Superficie en eau : m²
- Longueur du plan d'eau : m
- Profondeur maximale du plan d'eau : m
- Volume d'eau : m³
- Vérifié - Oui - Non

précision sur la vérification du volume :

Numéro et date de l'arrêté préfectoral ou du récépissé de déclaration autorisant la création du plan d'eau :

Quelle est la situation du plan d'eau ?

Cas	Schéma	Situation
<input type="checkbox"/> 1		Retenue en barrage sur cours d'eau
<input type="checkbox"/> 2		À proximité d'un cours d'eau <i>La distance de berge à berge est inférieure à 10 mètres</i>
<input type="checkbox"/> 3		Rivière de contournement <i>Le plan d'eau a été préalablement étanchéifié ou la distance de la rivière de contournement est à plus de 10 m</i>
<input type="checkbox"/> 4		Alimenté par ruissellement
<input type="checkbox"/> 5		Sur une source
<input type="checkbox"/> 6		À proximité d'un cours d'eau <i>La distance de berge à berge est supérieure à 10 mètres</i>

III.2) Caractéristiques géométriques de la digue

- Hauteur maximale : m
- Largeur au pied de digue : m
- Longueur en crête : m
- Largeur en crête : m

III.3) Éléments structurels de l'ouvrage

- La digue est-elle équipée d'une vidange ? (canalisation posée sous l'ouvrage).....Oui Non
- Mécanisme de vidange (moine, bonde...) :
- Présence d'un système empêchant le départ des poissons.....Oui Non
- Présence d'un filtre pour retenir les matières en suspension.....Oui Non
- Présence d'un évacuateur de crue.....Oui Non

Géométrie du déversoir de crue :

IV - Réalisation des travaux

- Date prévisionnelle de réalisation du curage :

Description rapide de l'exécution des travaux et précautions prises :

IV.1) Vidange du plan d'eau

- Est-il prévu une vidange du plan d'eau avant travaux : Oui Non

Si oui milieu récepteur des eaux de vidange :

- Cours d'eau : Oui Non

Précisez le nom du cours d'eau :

- Fossé: Oui Non

- Autre plan d'eau: Oui Non

Précisez :

Nom du plan d'eau

Propriétaire du plan d'eau:

- Autre : oui

Précisez :

.....

Date de la dernière vidange si connue :

IV.2) Devenir des matériaux issus du curage

Volume approximatif des matériaux issus du curage : m³

Devenir des matériaux issus du curage :

- Les matériaux seront régalez pour niveler ou reconstituer des sols
- Les matériaux seront épandus sur des parcelles en vue d'une valorisation agronomique (*dans ce cas, des analyses d'azote ou de DBO5 seront nécessaires*)

Parcelles cadastrales devant recevoir les matériaux n° :

- Êtes-vous propriétaire des parcelles ? Oui Non

Si non, une autorisation manuscrite du propriétaire sera demandée lors du dépôt de dossier

Renseignements certifiés exacts par le demandeur

A,

le

Signature du demandeur